



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative  
Séance du 27 avril 2023

Légalement convoqué le 21 avril 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 27 avril 2023 à dix-sept heures trente, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

| Numéro  | Objet   | Décision du Conseil Municipal |
|---------|---|-------------------------------|
| 2023.49 | Délégation de Service Public du casino municipal: avenant n° 12 | 15 pour                       |
|         |   |                               |
|         |   |                               |

La séance est levée le 27 avril 2023 à 19h00.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville [www.fort-mahon-plage.com](http://www.fort-mahon-plage.com) (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.